



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de l'instruction publique, de la culture et du sport
Enseignement obligatoire
Etablissement primaire Collonge / Meinier / Vézenaz

Direction de
l'établissement Collonge / Meinier / Vézenaz
Route d'Hermance 110
1245 Collonge-Bellerive

**AUX PARENTS DES ÉLÈVES
DE L'ÉTABLISSEMENT
COLLONGE / MEINIER / VÉSENAZ**

N/réf. : PCD/bj/circ. Coll./Sécurité

Collonge-Bellerive, le 19 octobre 2016

Concerne : rappel des règles de sécurité à observer sur le chemin de l'école

Madame, Monsieur,

Le présent courrier vous est acheminé suite à la survenance des faits suivants.

Mardi 18 octobre, peu avant 08h00, une élève d'un établissement scolaire voisin a été suivie, avec insistance, par une voiture sur le chemin de l'école. L'enfant a extrêmement bien réagi et a pu se confier à son enseignant à son arrivée en classe.

La directrice de l'établissement a bien entendu alerté les services de police. Ces derniers ont pris toutes les mesures de prévention qui s'imposent et collaborent étroitement avec les collectivités publiques compétentes. Une enquête est donc en cours et rien, à ce stade, ne nous permet d'anticiper sa conclusion.

Compte tenu de cet événement, j'ai demandé à chaque enseignant de rappeler en classe les règles usuelles de prudence à observer sur le chemin de l'école. Je vous sais gré de bien vouloir appuyer notre propos en engageant avec votre enfant une discussion à ce sujet.

Je vous remercie de l'attention que vous voudrez bien porter à la présente, et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Pierre-Charles Dagau
Directeur

- c.c :
- poste de la Pallanterie
 - direction générale de l'enseignement obligatoire
 - corps enseignant de l'établissement Collonge / Meinier / Vézenaz
 - infirmières scolaires
 - mairies de Collonge-Bellerive et de Meinier
 - APE de l'établissement Collonge / Meinier / Vézenaz

